

Sacs plastiques

Ce que dit la loi

A partir du 31 décembre 2018, les points de vente ne pourront plus distribuer gratuitement des sacs en plastique à usage unique.

En sont exclus les sacs en plastique très légers, c'est-à-dire d'une épaisseur inférieure à 15 microns nécessaires à des fins d'hygiène ou fournis comme emballage primaire pour les denrées alimentaires en vrac lorsque cela contribue à prévenir le gaspillage alimentaire.

Objectifs à atteindre

- Au 31 décembre 2019, la consommation de sacs en plastique légers ne doit pas dépasser 90 sacs par personne par an.
- Au 31 décembre 2025, ce chiffre ne doit pas atteindre 40 sacs en plastique légers par personne par an.

Alternatives aux sacs plastiques

Sacs en papier

Avantages

- 100% recyclables
- Biodégradables selon les composants chimiques
- Réutilisables 3-4 fois

Inconvénients

- Déboisement des forêts pour la fabrication
- Besoins énergétiques lors de la fabrication presque doublés par rapport aux sacs en plastique
- CO₂e : 5,523 pour une seule utilisation, 1,570 pour 4 utilisations
- Utilisation de produits chimiques (notamment dans la colle)

Sacs réutilisables en tissu

Avantages

- Fabriqués à partir de ressources naturelles renouvelables
- Réutilisables sur des années
- Recyclables si pas d'ajout de couleurs et autres produits chimiques
- Parfois biodégradables et/ou compostables

Inconvénients

- Grande consommation en eau et en énergie lors de la production
- Utilisation de pesticides pour la pousse de la matière première
- CO₂e : 271,533 pour une seule utilisation, 1,570 pour 173 utilisations

Sacs réutilisables en PET ou en PP/LDPE type éco-sac (>50 microns)

Avantages

- Peuvent être fabriqués à partir de matière recyclée
- Réutilisables sur des années
- 100% recyclables
- 40-85% d'économie d'énergie si fabriqués à partir de matière recyclée
- Les sacs en PET sont biodégradables si fabriqués à partir de PLS (Polylactid)

Inconvénients

- Si aucun produit recyclé utilisé : Utilisation de matière première fossile /Hautes émissions de CO₂
- Les sacs en PP/LDPE ne sont pas biodégradables

Contacts

Pour toute question, contactez **VALORLUX**

Email: prevention@valorlux.lu - Tél : +352 37 00 06-1 - www.valorlux.lu